MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Linda Gauthier, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

- QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur la rue des Marguerites, Saint-Joseph-de-la-Rive, sur le lot 6 542 737 du cadastre du Québec.
- QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM153-2023 consiste à :
 - a) Autoriser un deuxième garage sur une propriété alors que le tableau
 5.1 du chapitre 5 sur les constructions accessoires du règlement de zonage 117-11 n'en autorise qu'un seul;
 - b) Autoriser une hauteur de 8,68 mètres pour un garage détaché plutôt que 6 mètres maximum, tel que spécifié au tableau 5.1 du règlement de zonage 117-11;
 - c) Autoriser une superficie de garage de 170,47 mètres carrés de garage plutôt qu'un maximum de 75 mètres carrés, tel qu'exigé par le même tableau du règlement de zonage 117-11 de la municipalité;

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante <u>lindagauthier@leseboulements.com</u>au plus tard le 4 septembre 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 5 septembre 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 22^e jour d'août 2023.

LINDA GAUTHIER

Directrice générale et greffière-trésorière